

Assemblée Générale du SDEHG

Mercredi 4 mars 2020 à 14h00

Salle L'Odysée - Place de la Libération - 31130 BALMA

Compte rendu

Le mercredi 4 mars 2020 à 14h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à Balma, sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD.

Date de la convocation : 27 février 2020

Nombre de membres : 235

En exercice : 228

Présents : 38

Les délégués au comité syndical ayant voix délibérative présents

M. Dominique AGOSTI
M. Jean AIPAR
M. François AUMONIER
M. Michel BASELGA
M. Denis BEZIAT
M. Elain CANEZIN
M. Guy DARNAUD
M. Guillaume DEBEAURAIN
M. Cyril DESOR
M. Philippe DETRE
Mme Véronique DOITTAU
M. Alain DUCOMTE
M. Francis EARD

M. Patrick EYNARD
M. Pierre GAGLIONE
M. Jean-Claude GASC
M. Bernard GODARD
M. Maurice GRENIER
M. Thierry IMART
M. Pierre IZARD
M. Alain LEBLOND
M. Jean-Luc LORRAIN
M. Jean-Claude LOUPIAC
M. Pierre MARIN
M. Francis MARTY
M. Marc MENGAUD

M. Laurent MERIC
M. Alain MONFRAIX
M. Robert MORANDIN
M. Jean-Louis PIQUEPE
M. André PUYO
M. Gilbert QUERE
M. Didier ROBERT
M. Alain RUMEBE
M. Bernard SABOULARD
M. Serge SOULET
M. Jean-François SUTRA
M. Pierre VIVANT

Les autres élus communaux présents

Commune	Représentants
AURIN	M. Christian GARRIGUES
BALMA	Mme Sophie LAMANT M. Vincent TERRAIL-NOVES
BAZUS	Mme Brigitte GALY
BEAUFORT	M. André DELADGE M. Daniel PAREDE
CARAMAN	M. Jean-Clément CASSAN
CORRON SAC	Mme Danielle SUBIELA
GEMIL	M. André TORRALBA
GREPIAC	M. Dominique MARQUET
LA SALVETAT-LAURAGAIS	M. Jean-Pierre CAZELLES
LABASTIDE-CLERMONT	M. Patrick BOUHACENE
LABEGE	M. Frédéric PERROT

Commune	Représentants
LAVALETTE	M. André FONTES
LE FAUGA	M. Armand VARGAS
MALVEZIE	M. Jean RENALIER
MAURAN	M. Daniel CORREGE
MONTJOIRE	M. Patrick GAY
PINS-JUSTARET	M. François STEFANI
PUYDANIEL	M. Jean-Claude BLANC
ROUMENS	M. Jean LATCHE
SAINT-LOUP-CAMMAS	M. Jean-Luc RICARD
SAINT-LYS	M. Serge DEUILHE
SENARENS	M. Robert SAINTE MARIE
SEYSSES	M. Alain D'ORSO

Les délégués au comité syndical absents excusés

M. Jean-Luc ABADIE
M. Alain AKA
Mme. Marie-Josée ALLEN
M. Michel ALVINERIE
M. Christian ANDRE
Mme Roseline ARMENGAUD
M. Jean-Claude ARSEGUET
M. Patrice AUGE
M. Michel AUJOLAT
M. Frédéric BAMIÈRE
Mme Isabelle BANACHE
M. Philippe BARBASTE
M. Pierre BARBIER
M. Robert BARBREAU
M. René BAUDOUIN
M. Serge BAYONNE
M. Patrick BEISSEL
M. Christian BERGON
M. Pierre BERTORELLO
M. Gil BEZERRA
M. Michel BOIAGO
M. Régis BONNES
M. Didier BOTTAREL
M. Patrick BOUBE
M. Pierre-Louis BOUE
M. Michel BOUSQUET
M. Vincent BOUVIER
M. Philippe BRACHET
M. Sacha BRIAND
M. Michel BROCAS
M. Jean-Marc BRUNON
Mme Valérie BUGEJA-FERNANDEZ
M. Kerstin BYSTRICKY
M. Thierry CAMALBIDE
M. Pierre CAPARROS
Mme. Bernadette CAPDEVILLE
M. Joël CARREIRAS
M. Robert CASSAGNE
M. Alain CASTEL
M. José CASTELL
M. Max CAZARRE
M. Renzo CECCATO
M. Claude CHABOY
M. Patrick CHARTIER
M. Roland CLEMENCON
M. Martin COMAS
M. Jean-Pierre COMET
M. Pierre CONDOJANOPOULOS
M. Thierry CORBARIEU
M. Bruno COSTES
M. Philippe COSTES
M. Jean-Marc CREMOUX
Mme Martine CROQUETTE
M. Maurice CROUZIL
Mme Eliane CUBERO CASTAN
M. Manuel DA SILVA FREITAS
Mme. Henriette DAVID
M. Arnaud DE LAPASSE
M. Serge DEJEAN
M. Daniel DEL COL
M. Francis DESPLAS
M. Jean-Pierre DESSEAUX
M. Jacques DIFFIS
Mme Anne DUCASSE

M. Bernard DUCASSE
M. Jean-Pierre DUCLOS
M. Emilion ESNAULT
M. André ESPARBES
Mme Claudia FAIVRE
M. Manuel FERNANDES
Mme Anne-Marie FEVRIER
M. Patrick FEVRIER-MUZARD
M. Michel FITTE
M. Christian FONTA
M. Jean-Claude FORGUES
M. Jean-Claude FORTIER
M. Thierry FOURCASSIER
M. Jean-Luc FOURMENT
M. Michel FRANCES
M. Alain FREZIERES
M. Romain GANS
M. Alain GARDELLE
M. Bernard GENSSLER
M. Yves GERAUD
M. David GERSON
Mme Janine GIBERT
M. Jean-François GIL
M. Olivier GINESTE
M. Patrick GRANVILLAIN
M. Robert GRILLOU
M. Robert GRIMAUD
M. Claude GUALANDRIS
M. Philippe GUERIN
M. Samir HAJIJE
M. Guillaume IRSUTTI
M. François JACQUES
M. Patrick JIMENA
Mme Pascale LABORDE
M. Damien LABORDE
M. Pierre LACAZE
M. Christian LAGENTE
M. Jean-Claude LANDET
M. Alain LARGE
M. Guy LARRIEU
M. Christian LASSERRE
Mme Josy LASSUS PIGAT
M. Laurent LAURIER
M. Gérard LAVERGNE
M. François LEPINEUX
M. Alain LEZAT
Mme Danielle LOUBRIS
M. Bernard LOUMAGNE
M. Guy LOZANO
M. Jean-Pierre MALET
M. Felix MANERO
M. Bernard MARIUZZO
Mme Marthe MARTI
M. Gérard MASSAT
Mme Lysiane MAUREL
M. Antoine MAURICE
Mme Nadine MAURIN
Mme Florence MAZZOLENI
Mme Josiane MECH
M. Robert MEDINA
M. Alain MESSAL
Mme. Elisabeth MICHAUD
M. Grigori MICHEL
M. Francis MINUZZO

M. Gérard MONTAUT
M. Nicolas MOREAU
Mme Josiane MOURGUE
M. Robert MUNOZ
M. Raymond NOMDEDEU
M. Djarollah OQUAB
M. Louis PALOSSE
M. Pascal PAQUELET
M. Thierry PARIS
M. Frédéric PARRE
M. Frédéric PASIAN
M. René PAVAN
Mme Marielle PEIRO
Mme Sylvie PELISSIER
M. Bernard PELLEFIGUE
Mme Annie PEREZ
Mme Danielle PEREZ
M. Patrick PETIT
M. Jean PEYRE
M. Jean-Luc PITIOT
M. Philippe PLANTADE
M. Jean-Paul PRADIE
M. Raoul RASPEAU
M. Patrice RIVAL
M. Philippe ROBIN
M. Jean ROMANELLO
Mme Nadine ROUGE
Mme Christine ROUSSEL
M. Philippe ROUSSEL
M. Henri RUFAS
Mme Ida RUSSO
M. Daniel SABATHE
M. Robert SABATIER
M. Jean-Luc SALIERES
M. Francis SANCHEZ
M. Claude SARRALIE
M. Bertrand SARRAU
M. Karel SCHWARZER
M. Jean-Louis SEGUELA
M. Arnaud SIGU
M. Michel SIMON
M. Jean-François SOTO
M. Raymond STRAMARE
Mme Annie SUD
Mme Martine SUSSET
Mme Sabrina SUZE-FERTE
M. Didier TEXEIRA
M. Jean-Claude TERRENG
M. Fabien TOFFOLO
M. Joseph TOFFOLON
M. Marc TONELLI
M. Francis TUYARET
M. Romain VAILLANT
Mme Marielle VARGAS
M. Marc VATIN
M. Amédée VELA
M. Frédéric VERDELET
M. Bruno VERMERSCH
Mme Gisèle VERNIOL
M. André VICENS
M. Claude VILESPY
M. Aviv ZONABEND

Suite aux conditions de quorum non atteintes lors d'une première réunion du Comité Syndical le 25 février 2020 et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a délibéré valablement sans condition de quorum.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 28 novembre

Le compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical du 28 novembre 2019 a été adressé aux délégués et aux maires par courrier électronique le 13 décembre 2019. Aucune observation n'est portée sur ce compte rendu.

2. Compte de gestion 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-31 et L5212-1 et suivants,

Vu le Décret n°2012-12446 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 mars 2019 relative au vote du budget primitif,

Vu la délibération du Comité Syndical du 22 octobre 2019 relative à la décision modificative n°1,

Considérant que Madame le Receveur a produit le compte de gestion relatif à l'exercice 2019 comportant :

- d'une part, une balance générale des comptes tenus (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créances et débiteurs de la collectivité),
- d'autre part, le bilan comptable de la collectivité, qui décrit l'actif et le passif de la collectivité.

Considérant que le Comité Syndical peut statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Madame le Receveur comme suit :

COMPTE DE GESTION 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-27 298 353,88 €		-3 757 894,28 €	- 31 056 248,16 €
Fonctionnement	33 675 339,15 €	27 298 353,88 €	26 145 968,69 €	32 522 953,96 €
Total	6 376 985,27 €	27 298 353,88 €	22 388 074,41 €	1 466 705,80 €

Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et autorise Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Résultat du vote

Pour	37
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

3. Compte administratif 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-31 et L5212-1 et suivants,

Vu le Décret n°2012-12446 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 mars 2019 relative au vote du budget primitif,

Vu la délibération du Comité Syndical du 22 octobre 2019 relative à la décision modificative n°1,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2019 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Pierre IZARD, Président,

Considérant que le Président du SDEHG doit se retirer au moment du vote du compte administratif et que le Comité Syndical doit désigner un Président de séance,

Sous la présidence de Monsieur Cyril DESOR et après en avoir délibéré, le Comité Syndical constate que les réalisations comptables du compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion et décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 tel que présenté en page suivante.

Résultat du vote

Pour	36
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	1 (Pierre IZARD)

REALISATION DE L'EXERCICE 2019

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	6 399 999,56 €	013 - Atténuations de charges	118 210,03 €
012 - Charges de personnel	3 418 654,77 €	042 - Opérations d'ordre entre section	1 983 921,10 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	95 523,38 €	73 - Impôts et taxes	20 072 112,72 €
65 - Autres charges gestion courante	50 569,87 €	74 - Dotations et participations	12 851 699,89 €
66 - Charges financières	721 524,08 €	75 - Autres produits gestion courante	1 852 955,20 €
67 - Charges exceptionnelles	67 483,62 €	76 - Produits financiers	366,05 €
		77 - Produits exceptionnels	20 458,98 €
Total réalisations dépenses	10 753 755,28 €	Total réalisations recettes	36 899 723,97 €
Résultat de fonctionnement	26 145 968,69 €		

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 983 921,10 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	95 523,38 €
Effacement 1	5 911 563,55 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 127 810,64 €
Renforcement 2	8 898 596,61 €	1068 - Dotations, fonds divers et réserves	27 298 353,88 €
Raccordements 3	3 573 146,21 €	138 - Subventions d'investissement	15 149 197,93 €
Travaux Communaux 4	677 560,56 €	16 - Emprunt et dettes assimilées	11 200 000,00 €
Eclairage 5	28 837 138,24 €	23 - Immobilisations en cours	18 786,92 €
Eclairage connexe 6	4 274 488,84 €		
Régies-Télécom 7	2 319 694,78 €		
Installations de Recharge de Véhicules Electriques 8	480 519,98 €		
16 - Remboursement d'emprunts	4 590 553,77 €		
20 - Immobilisations incorporelles	7 011,70 €		
21 - Immobilisations corporelles	89 891,69 €		
23 - Immobilisations en cours	3 480,00 €		
Total réalisations dépenses	61 647 567,03 €	Total réalisations recettes	57 889 672,75 €
Résultat d'investissement	- 3 757 894,28 €		

REPORTS DE L'EXERCICE 2018			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement	- €	Section de fonctionnement	6 376 985,27 €
Section d'investissement	27 298 353,88 €	Section d'investissement	- €
Total réalisations + reports	99 699 676,19 €	Total réalisations + reports	101 166 381,99 €

RESULTAT CUMULE			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement	10 753 755,28 €	Section de fonctionnement	43 276 709,24 €
Section d'investissement	88 945 920,91 €	Section d'investissement	57 889 672,75 €
Total resultat cumulé	99 699 676,19 €	Total resultat cumulé	101 166 381,99 €

Bilan final	1 466 705,80 €
--------------------	-----------------------

4. Affectation du résultat du compte administratif 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-31 et L5212-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical du 22 octobre 2019 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2020 relative au compte administratif 2019,

Monsieur le Président rappelle les propositions établies lors du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le résultat de l'exercice 2019 de la section de fonctionnement est positif de 32 522 953,96 €.

Il propose d'affecter 31 056 248,16 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et d'affecter le solde de 1 466 705,80 € en excédent de fonctionnement reporté.

Après avoir pris connaissance des pièces présentées et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter 31 056 248,16 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et d'affecter 1 466 705,80 € en excédent de fonctionnement reporté.

Résultat du vote

Pour	37
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

5. Autorisations de programme et crédits de paiement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 22 octobre 2019 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2020 relative au compte administratif 2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2020 relative à l'affectation du résultat du compte administratif 2019,

Vu les délibérations du Comité Syndical en date du 27 mars 2018, du 18 octobre 2018, du 14 mars 2019, du 22 octobre 2019 et du 28 novembre 2019 qui adoptent les autorisations de programme 2018 et les crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux 8 programmes de travaux d'investissement,

Vu les délibérations du Comité Syndical en date du 27 mars 2018, du 18 octobre 2018 et du 28 novembre 2019 qui adoptent les autorisations de programme 2018 et les crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux 7 programmes de travaux d'investissement,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 28 novembre 2019 qui adopte les autorisations de programme 2020 et les crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux 7 programmes de travaux d'investissement,

Vu la délibération du Comité Syndical du 28 novembre 2019 relative au vote du budget primitif 2020,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que depuis 2012, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne gère ses programmes de travaux en autorisations de programme et crédits de paiement.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les autorisations de programme 2018 et 2019 et de modifier l'échéancier des crédits de paiements conformément aux paiements réalisés en 2019 comme suit :

N°	Opérations 2018 (€ TTC et HT)	AP ajustées (€ TTC)	CP 2018 réalisés (€ TTC et HT)	CP 2019 réalisés (€HT)	CP 2020 ajustés (€HT)
1	Effacements de réseaux	6 400 000,00 €	2 996 109,14 €	2 064 486,94 €	409 809,69 €
2	Renforcements de réseaux	12 000 000,00 €	4 274 636,31 €	5 013 736,92 €	986 181,57 €
3	Raccordements	5 000 000,00 €	2 676 808,36 €	1 402 963,19 €	218 139,18 €
4	Travaux communaux	1 000 000,00 €	486 174,31 €	204 803,24 €	172 585,51 €
N°	Opérations 2018 (€ TTC)	AP ajustées (€ TTC)	CP 2018 réalisés (€ TTC)	CP 2019 réalisés (€ TTC)	CP 2020 ajustés (€TTC)
5	Eclairage	27 800 000,00 €	12 802 111,30 €	12 823 196,15 €	2 174 692,55 €
6	Eclairage connexe	4 700 000,00 €	2 479 313,52 €	1 703 192,33 €	517 494,15 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 000 000,00 €	1 172 614,45 €	637 206,44 €	190 179,11 €
8	Radars	516 500,00 €	1 080,00 €	480 519,98 €	34 900,02 €
TOTAL € TTC et HT		59 416 500,00 €	26 888 847,39 €	24 330 105,19 €	4 703 981,78 €

N°	Opérations 2019 (€HT)	AP ajustées (€HT)	CP 2019 réalisés (€HT)	CP 2020 ajustés (€HT)	CP 2021 ajustés (€HT)
1	Effacements de réseaux	6 300 000,00 €	3 436 932,36 €	1 917 218,00 €	945 849,64 €
2	Renforcements de réseaux	8 366 667,00 €	3 561 744,48 €	3 429 470,00 €	1 375 452,52 €
3	Raccordements	3 983 333,00 €	2 108 946,73 €	1 424 332,00 €	450 054,27 €
4	Travaux communaux	833 333,00 €	461 859,73 €	243 188,00 €	128 285,27 €
N°	Opérations 2019 (€TTC)	AP ajustées (€TTC)	CP 2019 réalisés (€TTC)	CP 2020 ajustés (€TTC)	CP 2021 ajustés (€TTC)
5	Eclairage	31 000 000,00 €	14 344 793,18 €	14 455 107,00 €	2 200 099,82 €
6	Eclairage connexe	3 600 000,00 €	2 476 505,48 €	1 000 000,00 €	123 494,52 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 400 000,00 €	1 571 558,08 €	700 000,00 €	128 441,92 €
TOTAL € TTC et HT		56 483 333,00 €	27 962 340,04 €	23 169 315,00 €	5 351 677,96 €

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les autorisations de programmes et crédits de paiements correspondant aux programmes de travaux 2020 comme suit :

N°	Opérations 2020 (€HT)	AP ajustées (€HT)	CP ajustés 2020 (€HT)	CP ajustés 2021 (€HT)	CP ajustés 2022 (€HT)
1	Effacements de réseaux	3 900 000,00 €	1 597 050,00 €	1 560 000,00 €	742 950,00 €
2	Renforcements de réseaux	8 000 000,00 €	3 276 000,00 €	3 200 000,00 €	1 524 000,00 €
3	Raccordements	4 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 600 000,00 €	400 000,00 €
4	Travaux communaux	700 000,00 €	286 650,00 €	280 000,00 €	133 350,00 €
N°	Opérations 2020 (€TTC)	AP ajustées (€TTC)	CP ajustés 2020(€TTC)	CP ajustés 2021 (€TTC)	CP ajustés 2022 (€TTC)
5	Eclairage	20 000 000,00 €	8 513 312,81 €	8 000 000,00 €	3 486 687,19 €
6	Eclairage connexe	2 500 000,00 €	1 023 750,00 €	1 000 000,00 €	476 250,00 €
7	Réseaux télécom - Régies	1 600 000,00 €	655 200,00 €	640 000,00 €	304 800,00 €
TOTAL € TTC et HT		40 700 000,00 €	17 351 962,81 €	16 280 000,00 €	7 068 037,19 €

Après avoir pris connaissance des pièces présentées et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'ajuster les autorisations de programme 2018, 2019 et de modifier l'échéancier des crédits de paiements conformément aux paiements réalisés en 2018 et 2019,
- d'ajuster les autorisations de programme 2020 et de modifier l'échéancier des crédits de paiements,
- de donner mandat à Monsieur le Président pour engager les actions présentées, signer tous les documents utiles.

Résultat du vote

Pour	38
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

6. Budget supplémentaire 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 mars 2019 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération du Comité Syndical du 22 octobre 2019 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du 28 novembre 2019 relative au vote du budget primitif 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2020 relative au compte de gestion 2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2020 relative au compte administratif 2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2020 relative à l'affectation du résultat du compte administratif 2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2020 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'adopter le budget supplémentaire 2020 qui s'établit à la somme totale de 38 114 659,76 € dont 2 266 705,80 € en section de fonctionnement et 35 847 953,96 € en section d'investissement, tel que présenté en page suivante.
- de donner mandat à Monsieur le Président pour engager les actions présentées, signer tous les documents utiles.

Résultat du vote

Pour	38
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			
Chapitres / opérations	BP 2020	BS 2020	BP 2020 + BS 2020
023 - Virement section investissement	24 181 000,00 €	2 166 705,80 €	26 347 705,80 €
011- Charges à caractère général	6 500 000,00 €	100 000,00 €	6 600 000,00 €
Total	30 681 000,00 €	2 266 705,80 €	32 947 705,80 €
Recettes			
Chapitres / opérations	BP 2020	BS 2020	BP 2020 + BS 2020
002- Exédent réporté	- €	1 466 705,80 €	1 466 705,80 €
77 - Produits exceptionnels	10 000,00 €	800 000,00 €	810 000,00 €
Total	10 000,00 €	2 266 705,80 €	2 276 705,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			
Chapitres / opérations	BP 2020	BS 2020	BP 2020 + BS 2020
001- Solde d'exécution reporté	- €	31 056 248,16 €	31 056 248,16 €
Effacements de réseaux n°20181	236 333,32 €	173 476,37 €	409 809,69 €
Renforcements de réseaux n°20182	64 333,27 €	921 848,30 €	986 181,57 €
Raccordements n°20183	299 500,00 €	- 81 360,82 €	218 139,18 €
Travaux communaux n°20184	151 664,20 €	20 921,31 €	172 585,51 €
Eclairage n°20185	873 700,00 €	1 300 992,55 €	2 174 692,55 €
Eclairage connexe n°20186	121 000,00 €	396 494,15 €	517 494,15 €
Réseaux télécom n°20187	53 000,00 €	137 179,11 €	190 179,11 €
Radars pédagogiques n° 20188	35 000,00 €	- 99,98 €	34 900,02 €
Renforcements de réseaux n°20192	4 229 470,00 €	- 800 000,00 €	3 429 470,00 €
Raccordements n°20193	1 574 332,00 €	- 150 000,00 €	1 424 332,00 €
Eclairage n°20195	12 005 107,00 €	2 450 000,00 €	14 455 107,00 €
Eclairage connexe n°20196	364 708,00 €	635 292,00 €	1 000 000,00 €
Réseaux télécom n°20197	400 000,00 €	300 000,00 €	700 000,00 €
Effacements de réseaux n°20201	1 755 000,00 €	- 157 950,00 €	1 597 050,00 €
Renforcements de réseaux n°20202	3 600 000,00 €	- 324 000,00 €	3 276 000,00 €
Raccordements n°20203	1 800 000,00 €	200 000,00 €	2 000 000,00 €
Travaux communaux n°20204	315 000,00 €	- 28 350,00 €	286 650,00 €
Eclairage n°20205	9 000 000,00 €	- 486 687,19 €	8 513 312,81 €
Eclairage connexe n°20206	1 125 000,00 €	- 101 250,00 €	1 023 750,00 €
Réseaux télécom n°20207	720 000,00 €	- 64 800,00 €	655 200,00 €
204-subvention équipement	- €	350 000,00 €	350 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	590 000,00 €	100 000,00 €	690 000,00 €
Total	39 313 147,79 €	35 847 953,96 €	75 161 101,75 €
Recettes			
Chapitres / opérations	BP 2020	BS 2020	BP 2020 + BS 2020
021 - Virement section de fonctionnement	24 181 000,00 €	2 166 705,80 €	26 347 705,80 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 706 000,00 €	31 056 248,16 €	35 762 248,16 €
16 - Emprunt et dettes assimilées	8 575 000,00 €	2 625 000,00 €	11 200 000,00 €
Total	37 462 000,00 €	35 847 953,96 €	73 309 953,96 €

7. Compte rendu des délégations

Sur présentation de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend connaissance des décisions prises par le bureau en 2019, au titre des délégations accordées par le Comité :

Réunion de bureau du 22 janvier 2019

- Programme 2019 d'éclairage – actualisation
- Programme 2019 d'effacements des réseaux – actualisation
- Sous-programmes FACE « Renforcement des réseaux » et « Extension de réseau »
- Sous-programmes FACE « Sécurisation fils nus »
- Sous-programme FACE « Sécurisation fils nus faible section »
- Programme de mise à disposition de radars pédagogiques – actualisation
- Mandat spécial pour la Conférence des Présidents de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée le 27 novembre 2018
- Organisation de la prochaine réunion du comité syndical
- Avenant n°1 au lot n°1 du marché des audits énergétiques
- Ordres de service suite au changement de comptable assignataire
- Indemnité du receveur du SDEHG

Réunion de bureau du 26 février 2019

- Programme 2019 d'éclairage – actualisation
- Programme 2019 d'effacements des réseaux – actualisation
- Sous-programmes FACE « Renforcement des réseaux » et « Extension de réseau »
- Sous-programmes FACE « Sécurisation fils nus »
- Sous-programme FACE « Sécurisation fils nus faible section »
- Programme de mise à disposition de radars pédagogiques - actualisation
- Mandat spécial pour une réunion de travail des Présidents et Directeurs des Syndicats d'énergie d'Occitanie le 31 janvier 2019
- Mandat spécial pour une réunion de travail avec les représentants de la FNCCR le 22 mars 2019
- Programme 2019 d'audits énergétiques des bâtiments communaux

Réunion de bureau du 26 mars 2019

- Programme 2019 d'éclairage – actualisation
- Programme 2019 d'effacements des réseaux – actualisation
- Sous-programme « Renforcement des réseaux » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- Sous-programme « Sécurisation fils nus » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- Sous-programme « Sécurisation fils nus faible section » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- Programme de mise à disposition de radars pédagogiques – actualisation
- Evaluation environnementale du projet Toulouse Aérospace Express – connexion à la ligne B (TAE-CLB)
- Règlement général de protection des données « RGPD »
- Avenant à la convention d'adhésion au service retraite du CDG 31

Réunion de bureau du 2 mai 2019

- Convention avec la SNCF pour l'opération d'éclairage public liée à la suppression du passage à niveau N°19 à Muret
- Mandat spécial pour une réunion de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à Paris le 10 avril 2019

Réunion de bureau du 28 mai 2019

- Programme 2019 d'éclairage - actualisation
- Programme 2019 d'effacements des réseaux - actualisation
- Sous-programme « Renforcement » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- Sous-programme « Sécurisation fils nus » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- Sous-programme « Sécurisation fils nus faible section » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- Programme de mise à disposition de radars pédagogiques - actualisation
- Evolution de la tarification du service de recharge des véhicules électriques
- Mandat spécial pour le Congrès de la FNCCR à Nice du 1er au 3 octobre 2019
- Revalorisation des frais de déplacement
- Régie de recettes

Réunion de bureau du 23 juillet 2019

- Programme 2019 d'éclairage - actualisation
- Programme 2019 d'effacements des réseaux - actualisation
- Programme de mise à disposition de radars pédagogiques - actualisation
- Contrat relatif à l'accès et l'utilisation à titre expérimental de la plateforme d'échanges Enedis
- Organisation des prochains comités syndicaux
- Expérimentation de la plateforme SoWATT.city de Bouygues Energies & Services
- Notification de l'attribution de l'Accord-Cadre du groupement d'achat d'électricité du SDEHG
- Contrats d'aides à des tiers
- Mise à jour du RIFSEEP
- Mise à jour des primes des cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des ingénieurs dans l'attente de la parution des textes correspondants pour le RIFSEEP
- Modalités d'application des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et modalités d'indemnisation des heures complémentaires
- Convention de télétransmission des actes administratifs

Réunion de bureau du 26 septembre 2019

- Programme 2019 d'éclairage – actualisation
- Programme 2019 d'effacements des réseaux – actualisation
- Programme de mise à disposition de radars pédagogiques – actualisation
- Convention avec Hérault Energies pour participer au Salon ENERGAIA 2019
- Mandat spécial pour le salon ENERGAIA 2019
- Organisation d'un comité syndical en février 2020
- Ligne de trésorerie
- Mandat spécial pour une réunion de l'Assemblée Générale de la FNCCR à Paris le 18 octobre 2019
- Avenant n°1 au lot n°3 du marché des audits énergétiques
- Avenant n°1 au lot n°5 du marché de grands travaux AS 2016
- Avenant n°1 au lot n°6 du marché de grands travaux AS 2016
- Titres restaurant
- Mise à jour du règlement de formation du SDEHG liée à la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation
- Adhésion à la mission référent alerte éthique du CDG31
- Adhésion à la mission référent laïcité du CDG31
- Création d'une instance de recours interne

Réunion de bureau du 7 novembre 2019

- Programme 2019 d'éclairage - actualisation
- Programme 2019 d'effacements des réseaux - actualisation
- Programme de mise à disposition de radars pédagogiques - actualisation
- Protocole transactionnel avec la société PPI
- Accord cadre de titres restaurant
- Mandat spécial pour la conférence de l'entente des syndicats d'énergie d'Occitanie
- Défense des intérêts du SDEHG suite à la requête n°1905508-6 déposée auprès du Tribunal Administratif de Toulouse

Réunion de bureau du 9 décembre 2019

- Programme 2019 d'éclairage - actualisation
- Programme 2019 d'effacements des réseaux – actualisation
- Programme 2020 d'éclairage
- Programme 2020 d'effacements des réseaux
- Contrats d'aides à des tiers
- Convention de partenariat avec le CNFPT 2019
- Convention de formation avec la FNCCR
- Revalorisation des taux d'indemnité de mission
- Créances admises en non-valeur
- Emprunt pour les travaux
- Règlement pour la mise en œuvre des fonds de concours

Sur présentation de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend connaissance des commandes passées par le Président en 2019, au titre de la délégation concernant les achats inférieurs à 90 000 € HT :

OBJET DE LA COMMANDE	MONTANT € HT
Cartographie SIG (montant du marché sur 3 ans)	80 220,00 €
Achat de 3 véhicules de service	42 591,08 €
Achat de radars pédagogiques	42 570,00 €
Assurances	28 144,58 €
Service DICT	21 280,00 €
Achat de carburant	20 833,33 €
Achat de matériels informatiques	19 675,76 €
Fourniture de bureau	18 075,01 €
Prestation de service accompagnement et maintenance informatique	15 648,00 €
Frais de réception	14 935,42 €
Honoraires du projet d'installation climatisation	12 800,00 €
Entretien du bâtiment	12 324,38 €
Impressions et reliures	10 184,85 €
AMO groupement d'achat de l'électricité (suivi)	7 740,00 €
Formation	6 433,83 €
Achat de meubles	6 432,58 €
AMO groupement d'achat de l'électricité	6 380,00 €
Audit thermique	5 725,00 €
Plateforme informatique pour le suivi de l'Amiante	5 420,00 €
Annonce officielle	5 389,00 €
Fourniture petits équipements	5 251,63 €
Frais de déplacement	4 979,04 €
Achat logiciels	4 208,20 €
Entretien matériels de transport	3 347,43 €
Fourniture produits d'entretien	3 306,53 €
Logiciel de dématérialisation acte	3 095,00 €
Remplacement de la carte centrale incendie	2 795,55 €
Mise en conformité de l'application téléphonique	2 660,00 €
Pose d'une lanterne dans la cour	2 511,24 €
Adhésion associations	2 291,67 €
Achat capteurs GPRS	1 998,00 €
Module complémentaire application GEO.LUX	1 720,24 €
Consommable	1 103,98 €
Licence informatique	1 039,88 €
Coordination sécurité et protection santé	995,00 €
Maintenance et hébergement du site internet	650,00 €
Vêtement de travail	629,68 €
Documentation générale	533,33 €
Achat Tickets de métro	347,42 €
Entretien du défibrillateur	158,90 €
Entretien du luxmetre	147,00 €
Frais gestion certificats d'économies d'énergie	131,03 €
Fourniture de pharmacie	86,88 €
Indemnité forfaitaire UDAF 32	83,33 €
Prestation de service hypothèques	32,50 €
TOTAL	426 906,28 €

Point sur le renouvellement des instances du SDEHG

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020, les conseils municipaux vont procéder à l'élection de leurs représentants auprès des organismes extérieurs dont fait partie le SDEHG.

ÉTAPE 1 : Chaque conseil municipal élit 2 délégués au sein de la commission territoriale du SDEHG

Chaque conseil municipal doit procéder à l'élection de 2 délégués titulaires pour siéger au sein de la commission territoriale du SDEHG dont il relève.

Pour l'élection de ses 2 délégués, le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres. L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les informations relatives aux 2 délégués élus devront être transmises au SDEHG au plus tard le 24 avril 2020 avec le procès-verbal d'élection : nom et prénom, adresse électronique personnelle, numéro de téléphone, date de naissance. Un mail sera adressé par le SDEHG aux communes pour les inviter à compléter ces informations via un formulaire en ligne.

ÉTAPE 2 : Chaque commission territoriale du SDEHG élit ses délégués au sein du comité syndical

Au nombre de 52, les commissions territoriales du SDEHG sont réparties par secteurs géographiques sur le territoire du département.

Les délégués élus par le conseil municipal sont convoqués à la réunion de la commission territoriale du SDEHG dont il relève afin de procéder à l'élection des délégués au comité syndical.

A défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de la commission territoriale par le maire et le premier adjoint.

Les commissions territoriales permettent l'élection des 164 délégués au comité syndical parmi les délégués issus des communes.

Le nombre de délégués à élire par commission dépend du nombre d'habitants des communes membres : un délégué par tranche de 5 000 habitants, toute fraction de tranche étant comptée comme une tranche entière, et le nombre de délégués plafonné à 15 par commission territoriale.

ÉTAPE 3 : Installation du comité syndical

Les 164 délégués élus par les commissions territoriales et les 81 délégués élus par Toulouse Métropole sont convoqués à la réunion d'installation du comité syndical lors de laquelle sont élus le Président et les membres du bureau.

Pour en savoir plus et télécharger un modèle de procès-verbal d'élection des délégués :

www.sdehg.fr

Rubrique « Actualités » > Tout savoir sur le renouvellement des instances du SDEHG